

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2014

---

PLFR POUR 2014 - (N° 2455)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF22

présenté par  
Mme Rabault, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 15 BIS A

Supprimer l'alinéa 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, compte tenu de la suppression du IV de l'article 22 de l'ordonnance n° 96-1122 du 20 décembre 1996 par l'article 32 du texte de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 adopté par l'Assemblée en lecture définitive.